
Cinquième Session, Treizième Parlement, 11-12 George V, 1921

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 8.

Loi concernant la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée).

Première lecture, le 23 février 1921.

(BILL PRIVÉ)

M. FONTAINE.

OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI